

Montréal, 10 juin 2014

Monsieur Philippe Couillard  
Premier ministre du Québec  
Conseil exécutif  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur,

Lors de la dernière campagne électorale provinciale, à l'issue de laquelle vous avez été élu Premier ministre, vous avez affirmé que vous alliez vous occuper des *vraies affaires* !

Or, un des points à considérer, faisant partie des *vraies affaires*, concerne le projet de Lecture à distance d'Hydro-Québec (LAD) et le déploiement des compteurs de nouvelle génération (CNG) que cette société d'État impose à la population, sans lui demander son avis, et encore moins, son consentement.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Régie de l'énergie a autorisé, en octobre 2012, le déploiement de 1,7 millions de compteurs de nouvelle génération, principalement dans la grande région de Montréal. Nous attendons maintenant sa décision sur le déploiement du projet, phases 2 et 3, qui portera à 3,75 millions le nombre de ces compteurs installés à travers la province d'ici 2018. Il convient ici de souligner que la mission de la Régie, telle que décrite sur son site Web « consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. » Par contre, elle n'a aucune autorité en matière d'environnement, de santé publique, de droit de la personne et, de son propre aveu, elle s'avère impuissante à obtenir, selon ses propres conditions, une reddition de compte transparente, à jour et complète de la part d'Hydro-Québec.

Nous nous rappelons très bien qu'il y a un an, pratiquement jour pour jour, en mai 2013, une motion a été adoptée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale concernant l'abolition des frais de retrait pour quiconque souhaiterait se soustraire à l'installation d'un compteur « intelligent », émetteur de radiofréquences, dans son lieu de résidence. Plusieurs députés libéraux actuels, en poste lors du dernier mandat de gouvernance du Parti Québécois, se sont donc prononcés en faveur de cette motion. Depuis, une centaine de conseils municipaux - représentant plus de 2 millions de québécois touchés par la phase 1 et bientôt par la phase 2 du projet LAD -, se sont prononcés en faveur de l'abolition des frais de retrait et/ou en faveur de l'arrêt du déploiement des compteurs par Hydro-Québec.

Le 11 décembre 2013, le cabinet de la ministre des Ressources naturelles de l'époque, madame Martine Ouellet, a émis un décret de préoccupation « invitant Hydro-Québec à évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteur « intelligent » et de leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans **leur imposer des frais punitifs** qui sont actuellement de 135.\$ à l'installation et de 206.\$ annuellement ». Ce décret donne suite à la motion de l'Assemblée Nationale, et le résultat se fait encore attendre... En 2012 Thierry Vandal a refusé en commission parlementaire de donner toute information à Mme Ouellet concernant les CNG, particulièrement le coût des services de Roger Communications.

Des citoyens avertis refusent l'installation des CNG dans leur environnement parce qu'ils présentent des risques et qu'ils sont au cœur de plusieurs enjeux aux plans de la santé, de l'économie, de la tarification, du piratage, de la sécurité et de la vie privée.

Hydro-Québec ne peut continuer d'ignorer les individus qui vivent des malaises lorsque mis en contact avec ce type de technologie. Parmi les 442 témoignages déposés sur le site de la Régie de l'énergie au dossier [R-3863-2013](#), en guise d'observations, pour les audiences sur le déploiement des phases 2 et 3, 25% proviennent de citoyens qui présentent des symptômes d'électrosensibilité suite à l'installation des CNG. Ce fait, un gouvernement responsable ne peut l'ignorer non plus.

En avril dernier, le rapport provisoire de révision sur le Code de sécurité 6, norme fédérale qui régit les limites de l'exposition humaine aux radiofréquences, a été publié. Comme nous le craignons, le comité de révision n'a pas pris en considération notre exposition quotidienne aux CEM-RF des CNG : « le code fixe des limites recommandées pour l'exposition humaine sécuritaire à l'énergie RF émise par les appareils comme les téléphones cellulaires, équipements Wi-Fi, tours de téléphonie cellulaire, radars et radio/TV diffusés par antenne. Pour le grand public, et de loin, la source la plus fréquente de l'exposition est par usage personnel de téléphones cellulaires ».

Même révisé, le Code de Sécurité 6 reste conforme à la majorité des normes de l'ICNIRP, organisme européen reconnu pour ses liens avec l'industrie : un peu plus bas pour les 900 MHz (cellulaires et CNG : ICNIRP 4,5 millions  $\mu\text{W}/\text{m}^2$  -- CS6 2013 : 3,8 millions  $\mu\text{W}/\text{m}^2$ ), mais toujours 100 fois supérieur aux normes de la Suisse, de l'Italie, de la Russie, de la Chine, de l'Inde (pays qui ont opté pour des normes qui prennent en considération l'effet non thermique des radiofréquences) et 1000 fois supérieur aux recommandations du Parlement européen (1000  $\mu\text{W}/\text{m}^2$  à l'extérieur). Contrairement aux appareils WiFi et aux téléphones cellulaires que l'on peut éteindre à volonté, les CNG émettent de puissantes ondes pulsées 24h/24, sans que l'on puisse intervenir pour en faire cesser le fonctionnement.

Puisque nous ne pouvons pas compter sur le gouvernement fédéral pour nous protéger, n'incombe t-il pas aux élus du Québec de veiller sur la santé et le bien-être de la population en faisant preuve d'une gestion de risque responsable?

Monsieur le premier ministre, nous vous invitons à respecter votre engagement à vous occuper des *vraies affaires* à savoir rien de moins que la santé des citoyens.

Nous vous demandons d'adopter un décret commandant l'arrêt immédiat du déploiement des compteurs émetteurs de radiofréquences, l'abolition des frais de retrait des compteurs RF déjà installés et la possibilité de garder les anciens compteurs électromécaniques.

Veillez agréer, monsieur Couillard, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Regroupement de citoyens " Refusons les compteurs"

Ahuntsic Refuse / Anjou Refuse / Antoine-Labelle Refuse / Argenteuil Refuse / Arundel-Huberdeau Refuse / Baie d'Urfé Refuse / Centre-Sud Refuse / Basses-Laurentides Refuse / Boisbriand Refuse / Bois-des-Filion Refuse / Boucherville Refuse / Citoyens Valleyfield / Coteau-du-Lac Refuse / Deux-Montagnes Refuse / Estrie Refuse / Hochelaga Refuse / Joliette Refuse / L'Assomption Refuse / La Beauce Refuse / Labelle Refuse / Lachine Refuse / Lanaudière Refuse / Lasalle Refuse / Laval Refuse / Le Plateau Refuse / Les Coteaux Refuse / Longueuil Refuse / Mauricie Refuse / Mercier O. Refuse / Mirabel Refuse / Mont Saint-Hilaire Refuse / Mont-Tremblant Refuse / Otterburn Park Refuse / Outremont Refuse / Parc Extension Refuse / Pointe-aux-Trembles Refuse / Pierrefonds-Roxboro Refuse / Pointe-Claire Refuse / Prévost Refuse / Québec Refuse / Rawdon Refuse / Rivière-des-Prairies Refuse / Rosemont-Petite-Patrie Refuse / Soulanges Refuse / Saint-Basile Refuse / Saint-Colomban Refuse / Saint-Hubert Refuse / Saint-Hippolyte Refuse / Saint-Zotique Refuse / Sainte-Anne-de-Bellevue Refuse / Sainte-Anne-des-Lacs Refuse/ Sainte-Anne-des-Plaines Refuse / Val-Morin Refuse / Verdun Refuse / Ville-Marie Refuse / Villeray Refuse

Porte-parole :Marie-Michelle Poisson

[Refusonslescompteurs.wordpress.com](http://Refusonslescompteurs.wordpress.com)